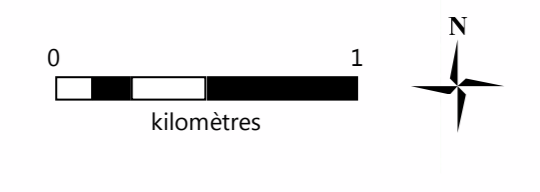


AU 3 - Pièce graphique n°1 - Echelle 1/25 000
Emplacement de l'installation projetée

Référence CERFA AU 3 :
 "Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée."

- Zonage :**
- rayon de 600 m autour des installations correspondants au diamètre du rayon d'alimentation (600m)
 - rayon d'alimentation (8km)
- Projet éolien :**
- ▲ éolienne
 - poste de livraison électrique
 - raccordement enterré inter-éoliennes
 - chemin d'accès
- Limites administratives :**
- commune



Référence CERFA AU 4 :
 "Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale au dixième du rayon d'affichage fixé dans le nomenclature des installations classées pour la culture dans laquelle l'installation doit être rangée, sans pouvoir être inférieur à 100 mètres. Sur ce plan sont indiqués pour chacune avec leur affectation, les voies de chemin de fer, les voies publiques, les points d'eau, canaux et cours d'eau."
 Une planche A0 permettant de couvrir l'ensemble de l'aire définie par le dixième du rayon d'affichage.

Zonage :
 - rayon de 500 m autour des installations correspondant au dixième du rayon d'affichage (5 km)
 - voie publique (au sens du cadastre)
 - voie publique carrossable

Projet éolien :
 - éolienne (voies)
 - massif (fondation)
 - survol maximal des pales
 - réseau enterré inter-éoliennes
 - poste de livraison électrique
 - chemin d'accès à créer ou à renforcer et passerelle de berge


Hydrographie :
 - lac, étang
 - Rivière, ruisseau
 - permanent
 - intermittent

Limites administratives :
 - Géométrie (sans dommage)
 - limite cadastrale recatée par le géomètre

Cadastre DGI :
 - parcelle
 - lieu-dit
 - limite communale

0 100 mètres

Confidentiel - Reproduction Interdite



Référence CERFA AU 5 :

"Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise par l'administration ;"

AR 51

Zonage :

- rayon de 35 m autour des installations élargi au survol maximum des pales (67 m de rayon environ)

Projet éolien :

- éolienne (virole)
- massif (fondation)
- survol maximal des pales
- réseau enterré inter-éoliennes
- poste de livraison électrique
- chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage

Limites administratives :

Géomètre (sans bornage)

- limite cadastrale recalée par le géomètre

Cadastré DGI

- parcelle
- lieu-dit

— limite communale

Bâtiments :

Type

- dur

Affectation

- habitation

Affectation des terrains :

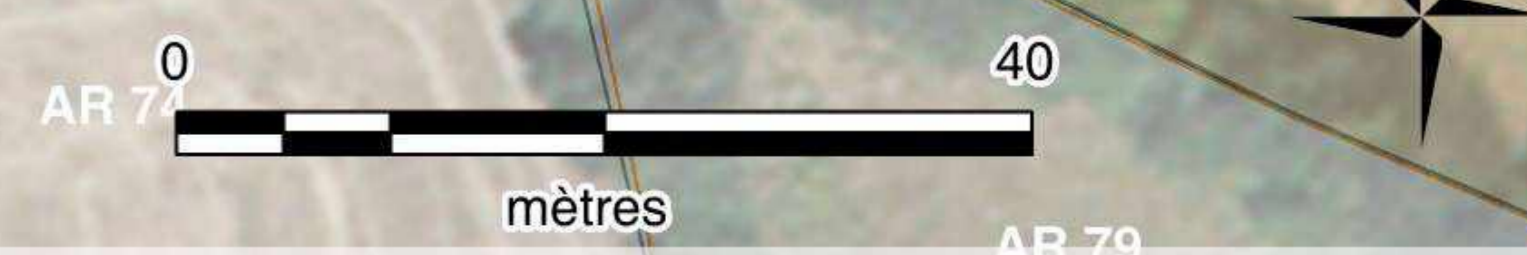
- terre
- voie publique (au sens du cadastre)
- voie publique carrossable identifiée sur le terrain

Réseaux souterrains :

Pas de réseau souterrain avoisinant



Note : La légende est commune aux 6 cartes pour les éoliennes et le poste de livraison, certains des éléments présentés ne sont pas présents sur chaque carte.



AU 5. - Pièce graphique n°3 (2/6 E02) - Echelle 1/1 000

Constructions, terrains et réseaux enterrés jusqu'à 35 m

BORALEX

Projet : **E23-04 LES BRUYÈRES**

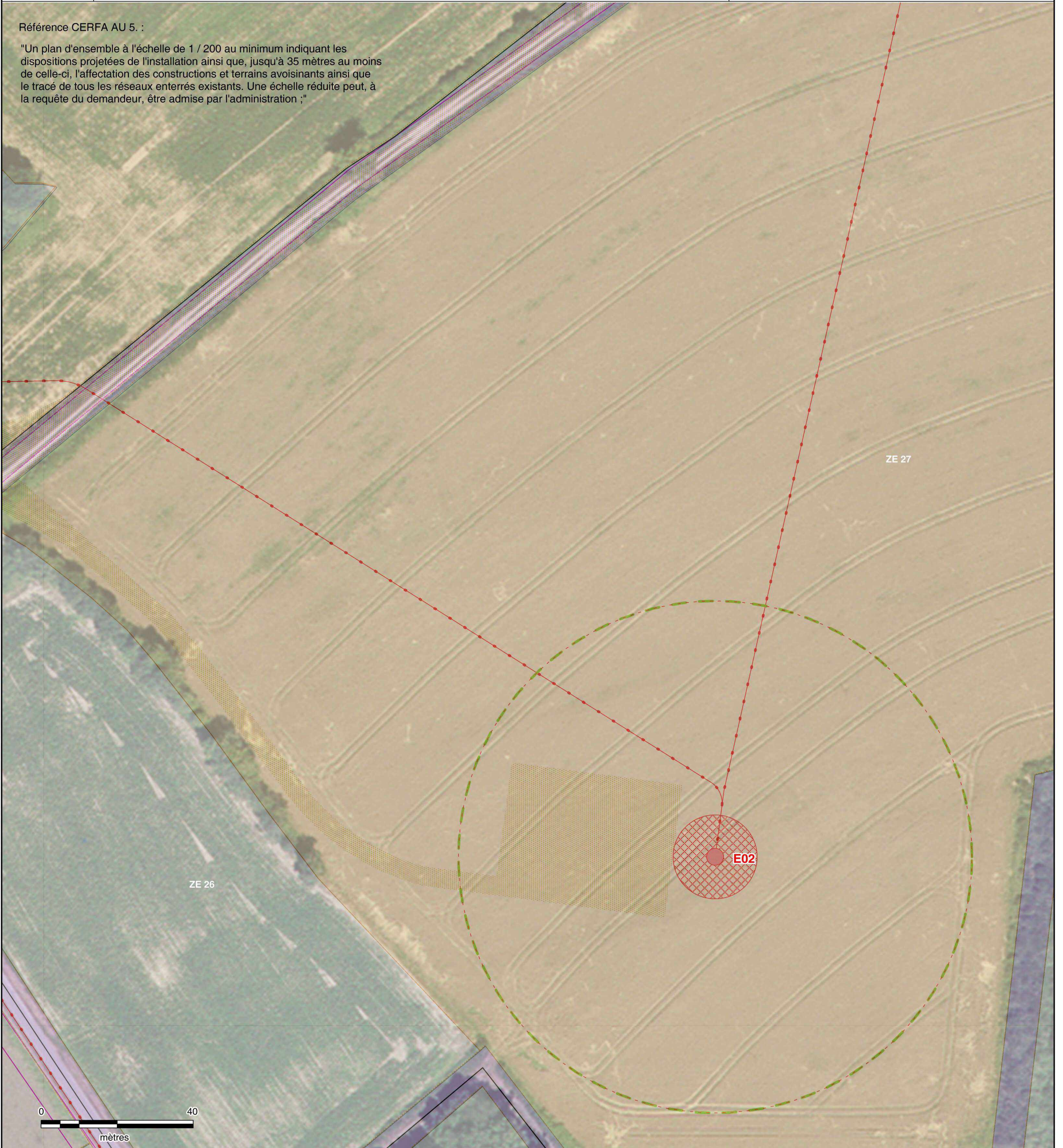
Responsable : Thomas ROCHOUX

Sources : © IGN - BDOrtho® ; DGI ; BORALEX

Auteur - Date : M. GARDETTE - 09 septembre 2016

Référence CERFA AU 5. :

"Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise par l'administration ;"



Zonage :

rayon de 35 m autour des installations élargi au survol maximum des pales (67 m de rayon environ)

Projet éolien :

- éolienne (virole)
- massif (fondation)
- survol maximal des pales
- réseau enterré inter-éoliennes
- poste de livraison électrique
- chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage

Limites administratives :

- Géomètre (sans bornage)**
- limite cadastrale recalée par le géomètre
- Cadastre DGI**
- AF parcelle
 - lieu-dit
 - limite communale

Réseaux souterrains :

Pas de réseau souterrain avoisinant

Bâtiments :

- Type**
- dur
- Affectation**
- habitation

Affectation des terrains :

- terre
- voie publique (au sens du cadastre)
- voie publique carrossable identifiée sur le terrain

Note : La légende est commune aux 6 cartes pour les éoliennes et le poste de livraison, certains des éléments présentés ne sont pas présents sur chaque carte.

AU 5. - Pièce graphique n°3 (3/6 E03) - Echelle 1/1 000

Constructions, terrains et réseaux enterrés jusqu'à 35 m

BORALEX

Projet : **E23-04 LES BRUYÈRES**


Responsable : Thomas ROCHOUX

Sources : © IGN - BDOrtho® ; DGI ; BORALEX

Auteur - Date : M. GARDETTE - 09 septembre 2016

Référence CERFA AU 5. :

"Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise par l'administration ;"



Zonage :

rayon de 35 m autour des installations élargi au survol maximum des pales (67 m de rayon environ)

Projet éolien :

- éolienne (virole)
- massif (fondation)
- survol maximal des pales
- réseau enterré inter-éoliennes
- poste de livraison électrique
- chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage

Limites administratives :

- Géomètre (sans bornage)*
- limite cadastrale recalée par le géomètre
- Cadastré DGI*
- parcelle
 - lieu-dit
 - limite communale

Réseaux souterrains :

Pas de réseau souterrain avoisinant

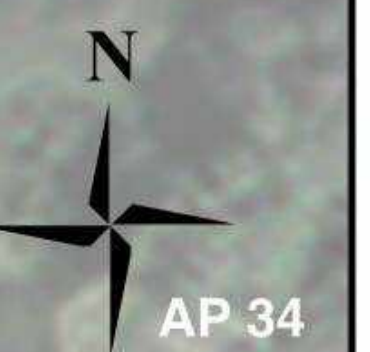
Bâtiments :

- Type*
- dur
- Affectation*
- habitation

Affectation des terrains :

- terre
- voie publique (au sens du cadastre)
- voie publique carrossable identifiée sur le terrain


Note : La légende est commune aux 6 cartes pour les éoliennes et le poste de livraison, certains des éléments présentés ne sont pas présents sur chaque carte.





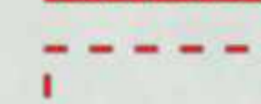
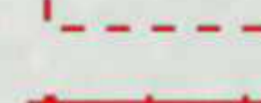
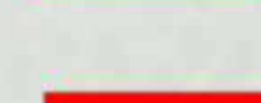

Référence CERFA AU 5. :

"Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise par l'administration ;"

Zonage :


-  rayon de 35 m autour des installations élargi au survol maximum des pales (67 m de rayon environ)

Projet éolien :

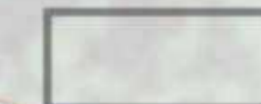

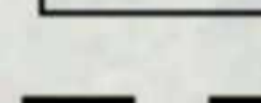
-  éolienne (virole) ZD 37
-  massif (fondation)
-  survol maximal des pales
-  réseau enterré inter-éoliennes
-  poste de livraison électrique
-  chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage

Limites administratives :

Géomètre (sans bornage)

-  limite cadastrale recalée par le géomètre

Cadastre DGI


-  parcelle
-  lieu-dit
-  limite communale

Bâtiments :


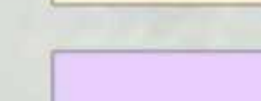

Type

-  dur

Affectation

-  habitation

Affectation des terrains :

-  terre
-  voie publique (au sens du cadastre)
-  voie publique carrossable identifiée sur le terrain

Réseaux souterrains :

Pas de réseau souterrain avoisinant

Note : La légende est commune aux 6 cartes pour les éoliennes et le poste de livraison, certains des éléments présentés ne sont pas présents sur chaque carte.



AU 5. - Pièce graphique n°3 (5/6 E05) - Echelle 1/1 000

Constructions, terrains et réseaux enterrés jusqu'à 35 m

BORALEX

Projet : **E23-04 LES BRUYÈRES**


Responsable : Thomas ROCHOUX

Sources : © IGN - BDOrtho® ; DGI ; BORALEX

Auteur - Date : M. GARDETTE - 09 septembre 2016

Référence CERFA AU 5. :

"Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise par l'administration ;"



Zonage :

rayon de 35 m autour des installations élargi au survol maximum des pales (67 m de rayon environ)

Projet éolien :

éolienne (virole)
 massif (fondation)
 survol maximal des pales
 réseau enterré inter-éoliennes
 poste de livraison électrique
 chemin d'accès à créer ou à renforcer et plateforme de levage

Limites administratives : Géomètre (sans bornage)

limite cadastrale recalée par le géomètre

Cadastre DGI

parcelle
 lieu-dit
 limite communale

Réseaux souterrains :

Pas de réseau souterrain avoisinant

Bâtiments :

Type

dur

Affectation

habitation

Affectation des terrains :

terre
 voie publique (au sens du cadastre)
 voie publique carrossable identifiée sur le terrain

Note : La légende est commune aux 6 cartes pour les éoliennes et le poste de livraison, certains des éléments présentés ne sont pas présents sur chaque carte.

Référence CERFA AU 5. :

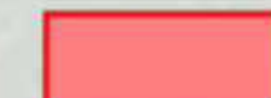



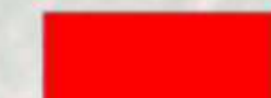

ZD 48

"Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du demandeur, être admise par l'administration ;"




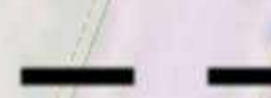
Zonage :

ZL 38
 rayon de 35 m autour des installations élargi au survol maximum des pales (67 m de rayon environ)


Projet éolien :

-  éolienne (virole)
-  massif (fondation)
-  survol des pales
-  réseau enterré inter-éoliennes
-  poste de livraison électrique
-  chemin d'accès à créer ou à renforcer




Limites administratives :

- Géomètre (sans bornage)*
-  limite cadastrale recalée
- Cadastré DGI*
-  parcelle
 -  lieu-dit
-  limite communale

Bâtiments :

- Type*
-  dur
- Affectation*
-  habitation

Affectation des terrains :

-  terre
-  voie publique (au sens du cadastre)
-  voie publique carrossable identifiée sur le terrain

Réseaux souterrains :

Pas de réseau souterrain avoisinant

Note : La légende est commune aux 6 cartes pour les éoliennes et le poste de livraison, certains des éléments présentés ne sont pas présents sur chaque carte.

